

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+4

Séance du 06 février 2023

Date d'affichage :
Date de la convocation : 31 janvier 2023

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification le :

L'an deux mil vingt-trois, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSSE Thomas — PELERIN Yves — SIMIAN Régine — TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : CREBESSEGUES Étienne — JACQUIER Habiba — MILLET Benoit — RODRIGUES BARBOSA Florent — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) :

Procurator(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — CREBESSEGUES Étienne à TORRES Gaëlle - JACQUIER Habiba à FRANCHELLIN Jean-Claude — RODRIGUES BARBOSA Florent à PELERIN Yves

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2023 012

OBJET : TABLEAUX DES EMPLOIS – SERVICE ECOLE

L'assemblée délibérante décide de modifier le tableau des effectifs du service Grottes tel que présenté en annexe et précise que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

Les crédits correspondants seront inscrits dans le budget.

L'assemblée autorise le Maire à signer tout acte y afférent et charge l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, à effet immédiat.

Pour : 10 +4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.



TABLEAUX DES EFFECTIFS SERVICE ECOLE

Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Emploi pouvant être occupé par un contractuel	N° Délibération	Date Délibération
Cat C	Aide Maîtresse	35h/sem 151,67/mois	OUI	2023 005	06/02/2023
Cat C	Aide Maîtresse	35h/sem 151,67/mois	OUI	2023 006	06/02/2023
Cat C	Aide Maîtresse	35h/sem 151,67/mois	OUI	2023 006	06/02/2023
ATSEM	Aide Maîtresse	34h35/sem 149,85/mois	NON	2010 02 11 -012 2017 0717 005	02/11/2010 17/07/2017
Adjoint Technique	Responsable Cantine	29h25/sem 127,27/mois	NON	2009 06 23 - 007	23/06/2009
Contrat Privé PEC/CAE	Aide Maîtresse	Selon l'arrêté du Préfet de Région	OUI	2018 063	25/06/2018
Contrat Privé PEC/CAE	Aide Maîtresse	Selon l'arrêté du Préfet de Région	OUI	2018 063	25/06/2018
Contrat Privé PEC/CAE	Aide Maîtresse	Selon l'arrêté du Préfet de Région	OUI	2018 063	25/06/2018

Délibération à supprimer :

Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	N° Délibération	Date Délibération
Cat C	Adjoint Technique	Prorata	2008 07 25 - 013	25/07/2008

